



La fondue, c'est tellement convivial...

- 11 SINGINE *L'Etat n'abandonne pas La Gouglera*
- 11 JUSTICE *Un truand bénéficie d'un non-lieu*
- 13 CHÂTEL *On continuera de manger la fondue au Tivoli*
- 13 JOURNAL *L'«Echo vom Jauntal» au plus mal*
- 13 RIAZ *Début d'incendie sur un chantier*
- 15 AVENCHES *Quel avenir pour le château?*

«Je lui ai cassé le poignet en quatre endroits, sans m'en rendre compte»

VIOLENCE • *Après avoir brutalisé sa compagne, il a sollicité l'aide de l'association EX-expression, qui s'adresse aux auteurs d'actes violents. Aujourd'hui, il témoigne.*



C'est après une dispute finie dans les larmes et les fractures que l'ancien cogneur a eu le déclic pour se reprendre en main. KEYSTONE (PHOTO PRÉTEXTE)

MARC-ROLAND ZOELLIG

«J'ai cassé le poignet de ma compagne en quatre endroits, sans même m'en rendre compte. Elle a crié: «Mon bras! Mon bras!» C'était après une dispute, il y a deux ans. L'ambulance est arrivée, je ne me souviens pas de tout...» Un tyran domestique, Altan*? Un impulsif, sujet à des accès de violence destructeurs? Difficile à croire, tant l'homme s'exprime d'un ton calme et posé. Et pourtant...

Assis dans la salle de réunion de l'association EX-expression, qui propose un programme de soutien et d'accompagnement aux auteurs de violence (lire ci-dessous), ce père de famille de 38 ans – il a une fille de quatre ans avec celle qui est toujours sa compagne, et un fils de 18 ans né d'une précédente union – jette un regard sans concession sur son passé de cogneur. «Maintenant, j'aurais trop honte de me comporter comme ça. C'est moche, très moche. Je m'en veux encore tous les jours pour ce que j'ai fait à ma copine. Et je lui suis très reconnaissant de m'avoir aidé à m'en sortir. Elle aurait pu me dénoncer à la police», concède-t-il.

Remonter aux sources

Mais plutôt que de lui envoyer les gendarmes, la jeune femme, mise au courant par son assistante sociale, lui ramène de la documentation sur EX-expression. Altan n'hésite pas: «J'ai lu les dépliants et j'ai appelé le jour-même. Après avoir passé plusieurs entretiens individuels, j'ai intégré le groupe thérapeutique.» Pour la première fois de son existence, à raison de vingt séances d'une heure et demie, il parle de son vécu et remonte aux sources de sa violence.

«Quand je suis arrivé en Suisse, à même pas 16 ans, j'étais tout seul. Et je devais me débrouiller pour nourrir ma famille, restée en Turquie», explique-t-il. «La violence, je trouvais ça normal. J'étais comme ça. Il fallait se défendre, ne pas se laisser faire.

Quand je repense à tout ce temps que j'ai perdu à me défendre contre rien du tout...»

Terreur au foot

A Fribourg, le jeune homme était connu pour son impulsivité et son agressivité, tant physique que verbale. «Tout le monde s'écraçait devant moi. Si quelqu'un me regardait de travers, me cherchait, je lui cognais dessus. Lorsqu'on me klaxonnait sur la route, je tirais le frein à main et je descendais. Je repense souvent à ces inconnus que j'ai engueulés, que j'ai poursuivis dans la rue...» Footballeur, Altan semait la terreur sur les terrains, et pas que dans les rangs adverses. «Parfois, je me battais avec mes propres coéquipiers!»

Cette brutalité, Altan la retournait aussi contre lui-même: automutilations, tentatives de suicide... «C'était horrible, cette vie. J'étais toujours sur la défensive, nerveux, fatigué, stressé...» Dans les locaux d'EX-expression, il a ouvert les yeux. «Après les vingt

séances convenues au départ, j'ai demandé à pouvoir en suivre vingt de plus: j'avais encore du travail à faire...»

Mémoire enfouie

Il a été particulièrement marqué par ce que les responsables du programme appellent le «continuum», soit la rédaction d'un tableau récapitulatif tous les actes de violence commis, mais aussi subis, par les participants. «J'avais enfoui ça en moi, et c'est ressorti pendant les séances. En Turquie, quand j'avais dix ans, nous avons été retenus, un copain et moi, par un paysan sous la menace d'un fusil. Il a dit qu'il nous tuerait. La violence, on la rencontrait aussi dans les quartiers où on allait.»

«Dans ma culture, on devait absolument être le plus fort», poursuit-il. «En Turquie, il y a ce proverbe débile qui dit: «C'est sa mère qui doit pleurer, pas la mienne...» Petit à petit, Altan a pu sortir de cette logique, et accepter qu'on puisse le respecter

pour autre chose que la peur qu'il inspirait.

«Je viens de recommencer le foot après avoir arrêté pendant 14 ans. Mon ex-entraîneur joue dans la même équipe de seniors que moi. Il m'a dit que j'étais le plus gentil de l'équipe, il n'en est pas revenu!», sourit Altan. «Maintenant, je joue pour le plaisir. Je suis à l'aise. Et avec ma compagne, nous parlons beaucoup plus qu'avant, c'est super!»

L'ancien bagarreur est aussi devenu plus sensible au climat de violence régnant dans la société, qu'il contribuait autrefois à attiser. «Avant, je sortais le soir pour me défouler. Maintenant, c'est fini. On vit dans un monde très brutal. Après certaines heures, c'est devenu catastrophique en ville... Je conseille à toutes les personnes ayant des gestes violents d'entreprendre quelque chose. Le fait qu'EX-expression existe et soit toujours là en cas de problème m'aide beaucoup.» I

* Prénom d'emprunt

PETIT BUDGET ET SOUTIEN DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

En 2008, 22 personnes – principalement des hommes auteurs de violences domestiques – ont contacté le groupe d'accompagnement sociothérapeutique d'EX-expression. Sur ce nombre, dix lui ont été adressés par la justice, qui leur a offert cette alternative à l'exécution de leur peine. «En cas d'abandon en cours de route, celle-ci devrait évidemment être purgée. Nous collaborons avec le Service de probation du canton», précise Lionello Zanatta, assistant social et responsable de l'équipe des intervenants de l'association.

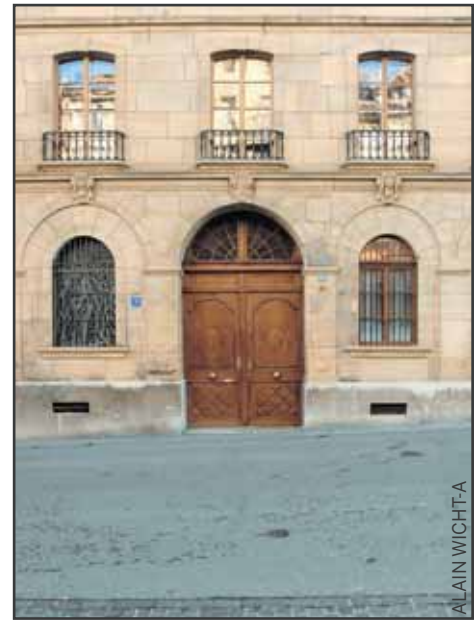
Aucun profil-type ne se dégage parmi les participants, volontaires ou non. Jeunes, quinquagénaires, cadres, ouvriers, Suisses, étrangers: la plu-

part des catégories sociales sont représentées.

Fondé en 2004, EX-expression (qui dispose également d'une permanence téléphonique) est le fruit d'un constat de terrain: s'occuper des victimes de violences ne suffit pas à régler le problème, il faut également se consacrer aux auteurs. Pour la première fois en 2007, l'association a bénéficié d'un soutien financier de l'Etat de Fribourg: 20 000 francs, auxquels s'ajoutent une aide de la Loterie romande, ainsi que les contributions des participants au programme. Intégrer le groupe d'accompagnement n'est en effet pas gratuit. «Cela permet de responsabiliser les gens», explique Lionello Zanatta.

Le budget total se monte à quelque 50 000 francs. A peine de quoi défrayer les intervenants, tous professionnels dans les domaines social, sanitaire et judiciaire. Quant au comité, il est entièrement bénévole. Lionello Zanatta ne cache pas que cette situation budgétaire précaire risque de poser problème si, comme prévu, le nombre de personnes adressées à EX-expression par les autorités judiciaires connaît une nouvelle augmentation. L'espoir de couvrir les frais liés à ces mandats «contraints» pourrait toutefois se concrétiser: des modalités de soutien sont en train d'être définies avec la justice. MRZ

Permanence tél.: 0848 08 08 08
Internet: www.ex-expression.ch



JUSTICE

L'ex-employée de l'évêché perd aux Prud'hommes

ANTOINE RÛF

Presque quatre ans après son licenciement par l'évêché, l'ex-«défenseure du lien» (le procureur chargé de plaider le maintien du mariage dans les procédures de nullité matrimoniale devant le Tribunal ecclésiastique) du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, a intégralement perdu le procès qu'elle avait intenté à l'évêché devant le Tribunal des prud'hommes de la Sarine.

Le vrai problème, pour le juge, c'est qu'Isabelle* a tout de suite contesté l'autorité du chancelier, qu'elle a mis en cause son intégrité et la légitimité de sa nomination, qu'elle l'a critiqué et a contesté son autorité, au point de rompre le rapport de confiance qui doit exister entre un employeur et un employé. Ce qui justifiait pleinement son licenciement.

Après plus de trois ans de procédure, et l'audition de huit témoins en janvier 2006, le juge des Prud'hommes a intégralement donné tort à la défenseure du lien. Pour lui, on ne peut pas parler de mobbing: l'ambiance de travail était «normale, voire plaisante». Si Isabelle se sentait mise à l'écart, c'est avant tout qu'elle s'y mettait toute seule. Et l'on ne saurait voir de harcèlement moral ou sexuel dans les mails invoqués par la plaignante (parmi lesquels une citation de Flaubert: «Les femmes des uns font le bonheur des autres»).

«Aucune atteinte à l'intégrité sexuelle, à l'honneur ou à la personnalité» d'Isabelle n'a été constatée par le juge. Il a mis les frais de justice à la charge de l'ex-employée qui avait demandé à être réintégrée dans son ancien poste et à recevoir une indemnité pour tort moral de 10 000 francs.

Son licenciement avait été prononcé dans le sillage des puissants remous provoqués par la démission forcée de L., l'ancien official, dont les détournements d'argent systématiques ont défrayé la chronique, et dans le cadre de la réorganisation de l'Officialité (le tribunal interne de l'Eglise).

Cette réorganisation avait été prise en main par le chancelier de l'évêché, Nicolas Betticher, qui demandait que les relations entre le personnel et le nouvel official passent par lui, et avec lequel Isabelle n'avait guère d'affinités.

Isabelle avait alors commencé à se plaindre de discrimination sexuelle et de harcèlement, de mise à l'écart systématique et d'avoir été coupée de la hiérarchie avant d'être licenciée sans motif réel. Le tout dans un climat de misogynie, manifesté entre autres par des échanges de mails qu'elle jugeait «sexistes et blasphématoires», et par des blagues de cafétéria.

«La Liberté» n'a pas réussi à atteindre Isabelle ou son avocat pour savoir si elle accepte cette décision ou envisage de recourir au Tribunal cantonal. I

* Prénom d'emprunt